

6 octobre Journée Internationale pour la préservation de l'environnement en temps de guerre

A l'occasion de la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit, le 6 novembre, le secrétaire général des Nations Unies a souhaité faire connaître son message :

Depuis que la guerre existe, l'environnement et les ressources naturelles en sont les victimes silencieuses. Les récoltes sont incendiées, les puits pollués, les sols empoisonnés et les animaux tués. Les objectifs ne sont pas toujours les mêmes : on peut vouloir se procurer un avantage stratégique, démoraliser des populations locales, venir à bout d'une résistance ou tout simplement nourrir ses soldats. Mais, même lorsqu'elles ne sont pas intentionnelles, les conséquences sont toujours catastrophiques. Nous assistons à des actes de destruction purs et simples, notamment le rejet de polluants et de substances dangereuses. Nous sommes témoins de bouleversements sociaux, comme la création de populations de réfugiés qui, à leur tour, mettent plus rudement les ressources à contribution. Et puisque la plupart des conflits se déroulent dans les pays pauvres, nous constatons les ravages économiques infligés par les guerres à des populations vulnérables qui sont les moins outillées pour faire face aux dégâts subis par leur environnement et pour surmonter un ralentissement du développement.

Pendant la guerre du Golfe de 1991, les puits de pétrole du Koweït ont été délibérément incendiés et des millions de litres de pétrole brut ont été déversés dans les voies d'eau. Au Cambodge, 35 % de la couverture forestière a été détruite pendant les 20 ans qu'ont duré la guerre civile et les troubles. Au cours du conflit en Angola, le nombre des animaux sauvages a diminué de 90 % et, pendant la guerre du Viet Nam, des millions de tonnes d'agent orange ont été pulvérisées au-dessus des jungles de ce pays, ce qui a eu pour effet de dépouiller de toute végétation de vastes zones dont certaines ne peuvent toujours pas être cultivées aujourd'hui.

L'environnement est protégé en temps de guerre par un certain nombre d'instruments juridiques, notamment la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (1976), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur la prohibition des mines antipersonnel (1997). En outre, le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève interdit l'utilisation de " méthodes ou moyens de guerre qui sont conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causeront, des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel " et dispose que " la guerre sera conduite en veillant à protéger l'environnement naturel contre des dommages étendus, durables et graves ". Mais ce qui fait cruellement défaut, ce sont les mécanismes voulus pour assurer l'application de ces conventions. De fait, il faudra peut-être que nous renforçons le chapitre " vert " des règles du droit humanitaire international.

Au niveau pratique, l'ONU réagit de plus en plus activement lorsqu'une guerre entraîne une dégradation de l'environnement : elle s'efforce d'évaluer les dégâts, de nettoyer les zones contaminées et d'aider les pays à se doter des moyens voulus pour gérer leur environnement après le conflit. C'est ce que le Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait dans les Balkans et c'est ce qu'il fait aujourd'hui en Afghanistan, en Iraq, au Libéria et dans le territoire palestinien occupé.

Les technologies guerrières et armements modernes continuent à se développer rapidement, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur l'environnement. En même temps, on laisse trop de conflits s'envenimer pendant des années, voire des décennies, et épuiser petit à petit les ressources naturelles. Au moment où nous célébrons la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé, prenons conscience du fait qu'aucune guerre et aucun conflit ne se déroule trop loin de nous pour avoir un effet sur notre

environnement, quel que soit l'endroit où nous habitons. Et prenons l'engagement de faire ce que nous pourrions pour lutter contre cette menace commune et pourtant souvent oubliée qui met en péril nos vies et notre bien-être.

Un site à visiter : [www.un.org](http://www.un.org)